



ASSISTANCE CHIMIE DE L'EST

Route de Charbogne – 08130 ATTIGNY

Tél : 03 24 71 25 22

E-mail : commercial@assistancechimiedelest.fr



DANGER

UFI: E6JJ-2FQE-P10Y-NNCF

CARACTERISTIQUES

- NETTOYANT CARROSSERIES
- ANTI-STATIQUE
- CONCENTRÉ

DOMAINES

- PREPARATEUR AUTO, GARAGES
- TRANSPORTS / T.P.
- AGRICOLE / VITICOLE
- COLLECTIVITÉS
- SERVICES TECHNIQUES
- INDUSTRIES...

BÉNÉFICES

- TRÈS ÉCONOMIQUE
- GRANDE POLYVALENCE
- NE LAISSE PAS DE TRACE
- GÈNERE UNE BELLE MOUSSE QUI PERMET DE LAISSER AGIR PLUS LONGTEMPS SANS SECHER.

AVANTAGES

- NON AGRESSIF POUR LES PEINTURE EN UTILISATION NORMAL
- PEUT ÊTRE UTILISER EGALEMENT POUR L'INTÉRIEUR DES VEHICULES



KARWASH SUPER NETTOYANT ANTI- STATIQUE DES VEHICULES

PROPRIÉTÉS :

- **KARWASH** est un produit liquide, simple d'utilisation qui permet un excellent nettoyage sans action mécanique.
- **KARWASH** permet le nettoyage de tout type de véhicule.
 - Voitures, Motos,
 - Camions, Engins T.P....
- **KARWASH** détruit le film statique, enlève les souillures polymérisées, dégraisse et nettoie en une seule opération, en respectant les surfaces, et les peintures.
- Ne laisse pas de trace de coulures après séchage.
- **KARWASH** est un excellent démoustiquant.
- Efficace sur bâches, alu, matières plastiques, verre ...etc

MODE D'EMPLOI :

- **KARWASH** s'utilise en eau froide ou chaude, le fort pouvoir mouillant lui apporte un remarquable rinçage
- **KARWASH** étant très concentré, s'utilise toujours dilué dans l'eau à raison de :
 - 1 à 5% en nettoyeur HP.
 - 0,1 à 0,5% en portique de lavage à rouleaux.
 - 10 à 15% en pulvérisation manuel, puis rincer à HP.
 - 15 à 60% dans le réservoir du canon à mousse, et rincer à HP.
- Rincer abondamment

CARACTÉRISTIQUES :

- ASPECT : liquide
- DENSITÉ : > 1
- pH : 14 environ
- BIODEGRADABILITE : conforme avec la législation en vigueur.
- QUALITE ALIMENTAIRE conforme à l'arrêté ministériel du 25/09/1985 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant être en contact de denrées alimentaires modifié par l'arrêté du 19 Décembre 2013. Rincer abondamment.

HYGIENE ET SECURITE :

- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260 : Ne pas respirer les poussières ou les brouillards – P264 : Se laver soigneusement après manipulation – P273 : Eviter le rejet dans l'environnement – P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION :Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer – P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer – P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) – P405 : Garder sous clef – P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale /nationale/ internationale.

Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - hydroxyde de sodium - Fatty alcohol ethoxylated - PEG-n Cocamine

Garder hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Sécurité et prudence : voir fiche de données de sécurité

NOTE : réservé à l'usage des professionnels

Nous garantissons nos fournitures contre les défauts de matière, de préparation, suivants les conseils d'applications que nous donnons. Il appartient aux utilisateurs d'expérimenter nos produits sur les matériaux mis en œuvre dans les conditions que nous préconisons.

Aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, ne peut être réclamée, ni à notre société, ni à nos collaborateurs qui ne peuvent être tenus pour responsables des dommages corporels ou matériels résultant d'une utilisation défectueuse de nos produits.

Notre responsabilité est limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.